
DI : Demande d'Information

Rénovation de pistes d'athlétisme plein air

Sommaire

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION.....	3
2. PÉRIMÈTRE DE LA DEMANDE D'INFORMATION.....	3
2.1. LE CONTEXTE	3
2.2. LES OBJECTIFS.....	3
2.3. LES BESOINS.....	4
3. DÉROULEMENT DE LA DI.....	4
3.1. DEMANDE DE RÉPONSES À UN QUESTIONNAIRE.....	4
3.2. RÉPONSE AU DI	5
4. CONTACTS ET PLANNING	5
4.1. CONTACTS CHEZ LE POUVOIR ADJUDICATEUR.....	5
4.2. DATE DE LIMITE DES QUESTIONS, DÉPOSE DES RÉPONSES.....	5
5. DIVERS.....	5
5.1. PROTECTION DES RÉPONSES	5
5.2. RÉMUNÉRATION DES RÉPONSES.....	5
6. QUESTIONNAIRE « Q-DI-2021-002» RÉNOVATION DE PISTES D'ATHLÉTISME PLEIN AIR.....	6
7. DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE PISTES D'ATHLÉTISME DE MODÈLE DÉPARTEMENTAL.....	10
A. SUBSTRAT	10
B. REVÊTEMENT.....	10

La présente demande d'information ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement de la Ville de Paris à lancer ultérieurement une opération (projet ou appel d'offres) sur le même objet. Réciproquement, les réponses à la demande d'information ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Pour des raisons de compréhension, il est dénommé « la société », ci-après, les entreprises y répondant.

1. Objet de la demande d'information

La présente demande d'information se place dans le cadre d'analyses préliminaires conduites par la Ville de Paris permettant de comprendre et de mesurer la maturité de l'offre disponible sur le marché en matière de rénovation des pistes d'athlétisme en plein air.

L'objet ciblé de la demande d'information est de réunir des informations sur les différentes solutions techniques de rénovation de ces pistes, dont les enrobés doivent répondre aux critères FFA (Fédération Française d'Athlétisme) recommandés pour l'homologation des stades de modèle départemental, et sur les modèles économiques afférents.

La réponse à la demande d'information permettra à la société de faire part de son expérience et de ses références sur le sujet.

2. Périmètre de la Demande d'information

Afin de permettre une utilisation optimale des informations recueillies, la Ville de Paris souhaite que soit renseigné le questionnaire « Q-DI-2021-002 » se trouvant au paragraphe 6, de tous renseignements utiles à caractère technique et financier.

2.1. Le contexte

La Ville de Paris gère vingt-quatre pistes d'athlétisme répondant à tous types de critères de classement. Leur rénovation est effectuée par recours aux marchés publics de travaux.

La Ville de Paris cherche à connaître les différentes solutions techniques pouvant répondre aux besoins de réfection et de ces pistes, en adéquation avec leur destination et en conformité avec les normes retenues par la FFA.

Pour la demande d'information présente, les pistes concernées sont destinées aux courses et aux entraînements suivants : pentathlon, vitesse, haies, marche et marathon. Le public visé se répartit entre les particuliers, les clubs d'athlétisme et les participants aux épreuves sportives (notamment dans le cadre de leurs entraînements).

2.2. Les objectifs

La Ville de Paris souhaite approfondir ses connaissances sur les solutions techniques adaptées à la rénovation de ses pistes d'athlétisme.

Ses objectifs sont notamment de comparer, pour chaque solution proposée :

- les procédés employés et particularités techniques ;
- les méthodes d'intervention, y compris en protection des parties exclues des rénovations et des espaces occupés et ouverts au public ;
- l'impact environnemental ;
- les modalités et conditions d'entretien ;
- la durabilité ;
- les modèles économiques associés.

2.3. Les besoins

Le besoin de base est la rénovation de pistes d'athlétisme, avec installation de revêtement permettant leur homologation de niveau départemental, conformément aux critères et recommandations de la FFA.

Les besoins recensés concernent essentiellement :

- les fondations et substrats des revêtements synthétiques des pistes d'athlétisme ;
- la prise en compte des contraintes associées aux espaces sportifs contigus dont les enrobés et revêtements et revêtements sont en état, et leurs aménagements associés ; les mesures assurant la protection de ces installations adjacentes et leur raccordement aux surfaces rénovées ;
- le maintien ou la mise à niveau des revêtements synthétiques ; la qualité de revêtement recherchée est équivalente à celle exigée par la norme NF EN 14877, dans des conditions d'installation conforme à la norme NF P90-100 (ces deux normes sont disponibles sur <https://www.boutique.afnor.org/>) ;
- pour les pistes faisant l'objet d'une opération de rénovation, l'installation de revêtements perméables, semi-perméables ou imperméables en fonction des besoins de la Ville de Paris ;
- les conditions d'entretien des revêtements refaits ;
- la prise en compte des surfaces sportives contigues et aménagements en état, et de leur raccordement aux pistes rénovées sans travaux supplémentaires, y compris pour l'évacuation des eaux ;
- la prise en compte de l'impact environnemental ;
- la prise en compte des contraintes liées au site (accès, intervention en site occupé) ;
- la prise en compte des obligations en matière d'actions d'insertion professionnelle ;
- le modèle de prix adapté aux besoins recensés ci-dessus.

On distingue pour chaque solution proposée :

- les particularités techniques ;
- l'impact environnemental de l'ouvrage ;
- l'impact environnemental des matériaux : énergie grise, matériau réutilisable ou recyclable, filières de retraitement ;
- les modalités d'entretien : modalités d'intervention par les services internes de la Ville de Paris, et fréquence ;
- les exemples de réalisation.

3. Déroulement de la DI

3.1. Demande de réponses à un questionnaire

La Ville de Paris attire l'attention sur l'importance de remplir l'ensemble des éléments attendus et de les retourner conformément aux indications contenues dans le présent paragraphe.

Les dossiers de présentation doivent contenir :

- les réponses aux questions posées dans le paragraphe 6 « Questionnaire « Q-DI-2021-002 »;
- la Ville de Paris accepte tout autre document qui pourrait présenter un intérêt pour la réalisation de son étude.

Il est obligatoire que les sociétés rédigent leur réponse en langue française.

3.2. Réponse au DI

Les questions sont listées dans le questionnaire « Q-DI-2021-002 » situé au paragraphe 6.

Certaines réponses peuvent nécessiter des indications de coût. Il est précisé que ces indications ne constituent pas un devis et ne peuvent pas être opposées à la société.

La société pourra ajouter si besoin des précisions ou compléments d'informations en fin de questionnaire.

La Ville de Paris pourra être amenée à solliciter un rendez-vous avec la société afin que celle-ci puisse présenter ses solutions à l'oral.

4. Contacts et planning

4.1. Contacts chez le pouvoir adjudicateur

Pour toute information complémentaire à la présente DI veuillez contacter par courrier électronique : laurent.neuville@paris.fr et/ou matthieu.troadec@paris.fr et/ou Claude.Gillono@paris.fr.

4.2. Date de limite des questions, dépose des réponses

Les éventuelles questions devront être posées **au plus tard le 07 Janvier 2022** par courriel adressé à laurent.neuville@paris.fr et/ou matthieu.troadec@paris.fr et/ou Claude.Gillono@paris.fr.

Les dossiers de réponse devront être **adressés au plus tard le 18 Janvier 2022** par courriel à laurent.neuville@paris.fr et/ou matthieu.troadec@paris.fr et/ou Claude.Gillono@paris.fr. En indiquant clairement dans l'objet [SOCIETE XXX – Réponse au questionnaire-DI-2021-002].

5. Divers

5.1. Protection des réponses

La Ville de Paris garantit que les informations contenues dans la réponse des sociétés questionnées seront protégées par le secret des affaires.

5.2. Rémunération des réponses

Les sociétés acceptant de répondre à la présente DI ne peuvent prétendre de la part de la Ville de Paris à aucune rémunération, prise en charge de frais ou dédommagement de quelque nature que ce soit, et ce notamment pour l'établissement de leur réponse.

6. Questionnaire « Q-DI-2021-002 » Rénovation de pistes d'athlétisme plein air

Références de l'entreprise

Société	SIRET	Catégorie de la société				Adresse	Certificats de qualification professionnelle éventuellement détenus (Qualisport ou équivalent) ⁽¹⁾
		Chiffre d'Affaires	Année	Effectifs	Année		
Contact / responsable	Téléphone	Fax	Site web	Courriel	Qualifications		

⁽¹⁾ : le cas échéant, préciser le n° de qualification en cours de validité (exemple : Qualisport 110). Pour les certificats professionnels équivalents d'un autre pays membre de l'Union Européenne, joindre une copie du certificat.

Réalisations

Rénovation de pistes d'athlétisme en plein air										
Année d'intervention	Lieu (nom du stade / établissement sportif, et adresse)	Catégorie de l'installation d'athlétisme (selon classification de la FFA) ⁽²⁾	Type de revêtement ⁽³⁾ :						Normes appliquées (le cas échéant)	Si interventions effectuées en sous-traitance ou cotraitance, nom complet de la société donneuse d'ordres/associée
			Coulé :			Préfabriqué (collé) :				
			Imperméable	Semi-perméable	Perméable	Imperméable	Semi-perméable	Perméable		

⁽²⁾ : départemental, régional, national, World Athletics / international

⁽³⁾ : préciser la référence technique le cas échéant. En l'absence de référence, cocher la case correspondante au type de revêtement installé

❖ Moyens techniques de la société, procédés mis en œuvre et organisation des interventions

Selon le descriptif (donné à titre indicatif) des travaux de rénovation de piste d'athlétisme ainsi que des équipements techniques à fournir et à déposer/poser, donné au paragraphe 7 ci-dessous :

- Seriez-vous en capacité de répondre à ce type de marché avec une portée de travaux et de fournitures similaires ?
- Dans le cas où vous ne seriez en capacité de répondre qu'à une partie de ce type de marché, envisageriez-vous de confier l'exécution d'une partie des prestations à un/des sous-traitant(s), ou de répondre au marché en cotraitance ?
- Avez-vous déjà répondu à des marchés de ce type en sous-traitant une partie des prestations, ou en cotraitance ? Dans l'affirmative, quelles prestations avez-vous réalisé en propre ? Quelles sont les sociétés auxquelles vous avez fait appel ?

Dans le cas où vous seriez en capacité de répondre à ce type de marché, veuillez indiquer, soit sur format Word, Excel ou PDF, en distinguant selon les rubriques suivantes, soit par l'adjonction de la documentation d'entreprise correspondante :

❖ Fondations, substrats et revêtements des pistes synthétiques :

- quels matériels d'intervention sont mis en œuvre ?
- Quels procédés sont mis en œuvre pour la rénovation des fondations et du substrat, pour l'application des enrobés et l'installation du revêtement synthétique ? Indiquer la méthodologie utilisée assurant la conformité à la norme NF P90-100.
- Indiquer les matériaux (types et caractéristiques) du substrat proposé.
- Quelles conditions climatiques sont incompatibles avec les travaux (à distinguer selon la nature des travaux et des matériaux : substrat, enrobés, revêtement, perméables, semi-imperméables et perméables, etc.) ?
- Quels durées des travaux par couche (substrat / enrobés / revêtement) selon la nature et les propriétés des matériaux (notamment : perméables, semi-imperméables et imperméables) et par m² ou par ml (mètre linéaire) ?
- Quels sont les délais d'approvisionnement minimaux et maximaux dont vous disposez par type de solution (notamment : par matériau et degré de perméabilité des pistes, substrats compris) ?

❖ Chantiers complexes, avec travaux adjacents aux surfaces sportives et raccordements en état :

- quels procédés employez-vous pour la protection et la conservation des surfaces en état, y compris les caniveaux et les joints, et pour leur raccordement aux surfaces rénovées ?
- Quels matériels / équipements de protection de ces surfaces mettez-vous en œuvre ?
- Par quelle méthodologie prenez-vous en compte l'installation ultérieure (hors marché de rénovation des pistes) de clôtures de protection des aires sportives, dans les conditions définies par les critères de classement de la FFA ?
- Sur les sites occupés, quelles protections contre l'accès au chantier mettez-vous en œuvre ?

❖ Caractéristiques techniques des revêtements de piste :

- indiquez les *références et caractéristiques techniques* (ou fournir les fiches techniques correspondantes) des revêtements de qualité équivalente aux matériaux synthétiques conformes à la norme NF EN 14877, que vous pouvez proposer pour une rénovation assurant l'homologation en installation d'athlétisme de plein air de modèle départemental. *Distinguez* autant que de besoin

selon la catégorie : *revêtement coulé*, *revêtement préfabriqué (collé)*, et, pour chacune de celles-ci, distinguer entre revêtements *imperméables*, *semi-perméables* et *perméables*.

- Précisez les gammes de revêtement vous paraissant les plus adaptées à la satisfaction de ces objectifs. Précisez leur performance à la résistance aux UV.

❖ **Impact environnemental :**

- quel matériaux utilisez-vous en réemploi répondant aux besoins définis au paragraphe 2.3 ?
- Indiquer les données techniques relatives aux pollutions, lors des travaux puis du fait de l'usage des pistes, qui résulteront des solutions de rénovation que vous pouvez proposer. Éventuellement, fournir les fiches de performance environnementale et/ou les certificats correspondants à votre disposition, pour chaque solution technique proposée en réponse aux besoins définis au paragraphe 2.3.
- Indiquer le taux de recyclage des déchets issus des travaux de réfection, par matériau, et les filières de retraitement utilisées.
- Indiquer la durée maximale d'utilisation des solutions de revêtement proposées. Le cas échéant, fournir les certificats à l'appui de la durabilité indiquée.

❖ **Entretien des pistes rénovées :**

- indiquer, pour chaque solution proposée, la méthode d'entretien courant ainsi que celle des petites réparations à mettre en œuvre par les services internes de la Ville de Paris (à l'exclusion de tout intervenant extérieur). Préciser les outillages et matériaux requis.

❖ **Insertion sociale :**

Pour ses marchés, conformément aux articles L. 2111-1 et L. 2112-2 du code de la commande publique et aux chartes adoptées par la Ville de Paris, l'acheteur est susceptible d'imposer une clause relative à l'insertion sociale. Le cas échéant, la clause constitue une condition d'exécution pour le titulaire (individuel ou en groupement).

Pour chaque marché concerné, les obligations d'insertion sont exprimées en heures, et font l'objet de contrôles en cours d'exécution du marché.

Le public bénéficiaire et les modalités de l'insertion sont définis par la clause d'exécution qui sera détaillée au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) joint au dossier de consultation des entreprises.

Le public concerné est constitué de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans leur accès au marché du travail. Notamment mais non exclusivement, ce public peut être composé de demandeurs d'emploi de longue durée, de jeunes de moins de 26 ans, de travailleurs handicapés, de bénéficiaires des minimas sociaux.

Les modalités d'insertion auxquelles le titulaire peut recourir sont le recrutement direct, le recrutement indirect (salariés mis à disposition par une ETTI⁽¹⁾, une EATT⁽²⁾, une AI⁽³⁾ ou un GEIQ⁽⁴⁾), la sous-traitance ou la cotraitance. Lorsque l'insertion sociale est prévue au marché, le titulaire bénéficie d'un service d'accompagnement spécifique.

- Dans le cas où vous avez effectué des actions d'insertion sociale, au cours des cinq dernières années, lors d'une opération de création ou de rénovation de piste d'athlétisme, ou/et lors d'une opération de création ou de rénovation de surfaces sportives synthétiques, veuillez compléter le tableau suivant :

⁽¹⁾ : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion agréée par l'État.

⁽²⁾ : Entreprise Adaptée de Travail Temporaire.

⁽³⁾ : Association Intermédiaire.

⁽⁴⁾ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

Année	Maître d'œuvre	Adresse des travaux réalisés	Modalités d'insertion			
			Recrutement direct ⁽¹⁾	Recrutement indirect ⁽¹⁾	Sous-traitance ou cotraitance	
					Nom du sous-traitant ou cotraitant	Montant

⁽¹⁾ : Cochez la case correspondante

- Dans le cas où vous n'avez pas effectué d'actions d'insertion sociale, veuillez indiquer dans quelle mesure vous estimez être en capacité d'exécuter la clause d'exécution correspondante, en précisant :
 - le nombre d'équivalents temps plein (ETP) ou la fraction d'ETP que votre entreprise est en mesure d'employer dans ce cadre ;
 - les modalités d'exécution que vous envisageriez (recrutement direct ou indirect, recours à la sous-traitance ou à la cotraitance).

Vous pouvez ajouter toute précision utile si besoin, tel que :

- le type de contrat (CDI, CDD, CUI, CUE, contrat de professionnalisation, apprentissage, etc.) en cas de recrutement direct ;
- les éventuels sous-traitants ou cotraitants auxquels vous savez pouvoir vous adresser, dans l'hypothèse où vous retiendrez cette solution.

❖ **Modèle économique :**

- Pour chaque solution proposée, adaptée à l'homologation départementale, indiquer le coût par m² ou par mètre linéaire. Indiquer le coût, par m² ou par mètre linéaire, de ces solutions pour les chantiers complexes (en conservation des surfaces et aménagements adjacents, avec raccordement aux caniveaux communs d'évacuation des eaux). Les modèles de coût distingueront selon que les travaux concernent le revêtement seul (et par type de revêtement : coulé, préfabriqué collé, imperméable, semi-perméable, perméable) ou le revêtement avec son substrat (en distinguant par type de revêtement et par type de substrat).

7. Descriptif des travaux de rénovation de pistes d'athlétisme de modèle départemental

A. Substrat

- Réfection du substrat en conformité avec la norme NF P90-100 ;
- Le substrat doit permettre l'application d'un revêtement de qualité équivalente aux critères de la norme NF EN 14877 et adapté à une homologation de l'installation en catégorie départementale par la FFA ;
- Le substrat doit employer de préférence des matériaux en réemploi, en tout ou en partie.
- En chantier complexe, conservation des joints et systèmes d'évacuation des eaux contigus aux pistes rénovées.

B. Revêtement

- Le revêtement sera perméable, semi-perméable ou imperméable selon le marché considéré ;
- Les qualités techniques du revêtement doivent être équivalentes aux exigences de la norme NF EN 14877 ;
- En chantier complexe, raccordement aux joints et évacuations contigus existantes, sans modification desdits joints et évacuations.